

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024

1. PREAMBULE CADRE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note disponible sur le site internet de COLL'in Communauté répond à cette obligation.

Le budget primitif est cette année en norme M57 ; il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases évoquées lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 9 mars 2023, à savoir :

- ⇒ **Poursuivre les efforts pour la maîtrise de la situation budgétaire et de ses grands équilibres financiers,**
- ⇒ **Identifier des pistes d'économie, et trouver des recettes supplémentaires.**
- ⇒ **Poursuivre les dispositifs de solidarité envers les communes.**
- ⇒ **Ne pas augmenter les impôts locaux**

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

ENDETTEMENT PLURIANNUEL

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	616 536,39 €	216 501,17 €	400 035,22 €	0,00 €	0,00 €	8 524 834,23 €
2024	620 379,40 €	213 988,64 €	406 390,76 €	0,00 €	0,00 €	8 124 799,01 €
2025	619 651,34 €	204 587,59 €	415 063,75 €	0,00 €	0,00 €	7 718 408,25 €
2026	561 149,81 €	194 847,10 €	366 302,71 €	0,00 €	0,00 €	7 303 344,50 €
2027	560 421,81 €	186 457,72 €	373 964,09 €	0,00 €	0,00 €	6 937 041,79 €

Sur la période, le volume des annuités reste quasi stable même si un risque de charges supplémentaires existe compte tenu de l'indexation d'un taux d'intérêt sur le livret A,

Pour rappel, la capacité de désendettement est le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'intégralité de la dette avec l'épargne,

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

	CA2022 en €	CA2023 en €	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027
Encours de dette au 31/12	8 519 805	8 124 799	7 718 408	7 303 344	6 937 042	6 563 138
Capacité de désendettement	5,27	5,13	21,78	14,08	10,64	5,26
Capacité de désendettement hors DSC	3,94	3,69	7,74	6,51	5,88	5,26

EN COURS DE LA DETTE

Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital emprunté	Type de taux	Taux d'intérêts initial
Caserne de Gendarmerie-Construction	23/06/2004	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	Emprunt à taux fixe	4,55000 %
PRET INVESTISSEMENTS 2010	14/12/2010	710 000,00 €	710 000,00 €	Emprunt à taux fixe	2,95000 %
Construction EHPAD LES COLOMBES_ligne PLS	08/02/2016	2 755 304,12 €	2 755 304,12 €	Emprunt à taux indexé	1,61000 %
CONSTRUCTION EHPAD LES COLOMBES_ligne Phare	08/02/2016	2 611 417,87 €	2 611 417,87 €	Emprunt à taux fixe	3,04000 %
REHABILITATION ANCIEN EHPAD	24/11/2016	3 117 097,00 €	3 117 097,00 €	Emprunt à taux fixe	0,00000 %
REPRISE EMPRUNT DIEMOZ SUITE TRANSFERT COMPETENCE PEPINIERE ENTREPRISES	27/05/2013	180 000,00 €	180 000,00 €	Emprunt à taux fixe	3,64000 %

LE BUDGET PRINCIPAL

En cette année 2024, on prévoit une diminution de l'épargne de gestion en raison d'une augmentation substantielle des charges à caractère général (+500 k€) et de personnel (+390 k€) par rapport à 2023 malgré la croissance et la revalorisation des bases de fiscalité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Une SECTION DE FONCTIONNEMENT qui s'équilibre à 17 956 621 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 162 288,00	0,00	2 669 926,00	0,00	2 669 926,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 998 000,00	0,00	3 198 000,00	0,00	3 198 000,00
014	Atténuations de produits	4 520 840,00	0,00	4 318 000,00	0,00	4 318 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 849 332,00	0,00	4 970 685,00	0,00	4 970 685,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 530 460,00	0,00	15 156 611,00	0,00	15 156 611,00
66	Charges financières	233 471,00	0,00	233 991,00	0,00	233 991,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	145 000,00		290 000,00	0,00	290 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 909 431,00	0,00	15 680 602,00	0,00	15 680 602,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT sont constituées essentiellement par les reversements aux communes, les contributions/subvention aux organismes de coopérations et aux associations, les salaires du personnel intercommunal, l'entretien des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts.

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 200 000,00		1 654 794,00	0,00	1 654 794,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	577 202,00		621 225,00	0,00	621 225,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 777 202,00		2 276 019,00	0,00	2 276 019,00

TOTAL	16 686 633,00	0,00	17 956 621,00	0,00	17 956 621,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 956 621,00
--	----------------------

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à 15 680 602 € et comprennent :

Des CHARGES A CARACTERE GENERAL pour un montant de 2 669 926 €

Ce chapitre regroupe les charges courantes de fonctionnement des services telles que les fluides, les dépenses d'entretien des bâtiments, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services... et plus particulièrement :

- Une provision destinée à faire face aux imprévues, aux augmentations des prix (notamment en matière de fluides, alimentation et fournitures diverses) dues au contexte inflationniste actuel.
- Les études nécessaires dans les domaines de la mobilité, de transfert de compétences à venir,
- La mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- L'augmentation des services à la population, et notamment du nombre de places en Centre de loisirs,
- Les dépenses liées au Transport à la demande sur une année pleine, qu'il soit solidaire ou zonal,

Des CHARGES DE PERSONNEL pour un montant de 3 198 000 €

L'année 2023 a connu plusieurs postes vacants ; 2024 devra supporter la charge de ces nouveaux recrutements et tiendra également compte :

- Des dernières évolutions nationales statutaires impactant la carrière et la rémunération des agents titulaires.
- De l'évolution du GVT (glissement vieillesse Technicité)
- Des efforts de la communauté en matière de protection sociale pour répondre aux demandes du CST

Ce qui induit un accroissement de 300 k€ par rapport aux dépenses réalisées 2023 ; Les dépenses de personnel représentent 20.39 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Des ATTENUATIONS DE PRODUITS pour un montant de 4 318 000 €

Ce chapitre est consacré aux divers versements en faveur des communes du territoire ; il comprend :

- Le versement aux communes des ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : Elles tiennent compte de la refacturation du coût du service mutualisé pour l'ADS et pour le pérécolaire, de la majoration pour le reversement de l'IFER 2023, et du résultat de gestion de l'hôtel d'entreprises,
- Une participation au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) : A l'identique des années précédentes, la communauté de communes prendra en charge 72% de la contribution globale du bloc communal au FPIC. Montant estimé pour 2024 : 320 000 €.
- La prolongation du versement d'une DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE en 2024 : Par avenant au Pacte Financier et Fiscal, les élus communautaires ont décidé de prolonger le dispositif de solidarité envers les communes par le versement d'une enveloppe annuelle de 528 786 € majorée d'un soutien culturel de 75 000 € /an.

D'AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE pour un montant de 4 970 685 €

Elles correspondent entre autres à :

- Des contributions aux syndicats suivants : SMND/SCOT/SIRRA/SMABB et SMAAVO pour 3 534 000 €
- Les indemnités brutes chargées des élus pour 148 000 €
- La « Contribution au SDIS » : 612 642 € (l'évolution est entièrement à la charge de COLL'in Communauté, ce qui correspond à une prise en charge de 56.17 % de la contribution totale)
- Des subventions versées aux associations et personnes de droit privé dans le cadre des actions menées par le Pôle Vie Sociale pour 623 493 € (dont 150 000 € en faveur de la musique et 40 000 € en faveur de la solidarité).
- Des subventions versées aux associations et personnes de droit privé dans le cadre des actions menées en faveur de l'économie par le Pôle Développement Territorial pour 50 000 €.

Des CHARGES FINANCIERES pour un montant de 233 991 €,

- Elles tiennent compte de l'impact de la hausse du taux du livret A pour l'emprunt à taux révisable

Des DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUE pour un montant de 290 000 € par prudence, face à des difficultés de recouvrement de titres de recettes.

Les dépenses *d'ordre* de fonctionnement de l'exercice 2024 concernent les dotations aux amortissements (621 225 €) et un virement à la section d'Investissement (1 654 794 €) pour les équilibres budgétaires.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	336 159,00	0,00	339 889,00	0,00	339 889,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	4 495 222,00	0,00	4 478 778,00	0,00	4 478 778,00
731	Fiscalité locale	6 396 522,00	0,00	6 482 000,00	0,00	6 482 000,00
74	Dotations et participations (3)	2 692 445,00	0,00	1 620 231,00	0,00	1 620 231,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	643 522,00	0,00	824 329,00	0,00	824 329,00
Total des recettes de gestion courante		14 665 870,00	0,00	13 745 227,00	0,00	13 745 227,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 665 870,00	0,00	13 745 227,00	0,00	13 745 227,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 585,00		59,00	0,00	59,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 585,00		59,00	0,00	59,00

TOTAL	14 667 455,00	0,00	13 745 286,00	0,00	13 745 286,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 211 335,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 956 621,00
--	----------------------

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Crèches, centres de loisirs, médiathèques, transport et solidarité...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à 13 745 227 € et comprennent :

Des PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE pour un montant de 339 889 €

Répartis ainsi :

Année 2024	Transport	Culture / bibliothèques	Bail emphytéotique Zone de loisirs	Enfance / jeunesse	Refacturation de charges diverses à des tiers
Estimations	1 000 €	6 000 €	18 000 €	284 886 €	30 003 €

Des IMPOTS ET TAXES pour un montant de 10 960 778 €

Pour rappel, les taux des impôts locaux sont notés ci-contre :

CETTE ANNEE ENCORE,

il n'y aura pas d'augmentation des taux :

Taux de la fiscalité ménages

(Inchangés depuis la création de la CC) :

- Taxe sur le Foncier Bâti	0.00 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	2.65 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire)	7.72 %

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises

(Inchangé depuis 2017) à 24.39 %

Le produit fiscal attendu estimé en attendant l'état 1259 est répartis comme suit :

IMPOTS ET TAXES	PRODUIT FISCAL ATTENDU EN 2024
Taxes foncières, TAFNB et CFE	2 977 000,00 €
Fonds compensation TH	2 705 000,00 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales	107 000,00 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	114 000,00 €
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	43 778,00 €
Allocations compensatrices	1 730 000,00 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés (TEOM)	3 284 000,00 €
TOTAL	10 960 778,00 €

Pour rappel, La loi de finances 2023 avait rétabli le vote du taux de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2024 (+3.9 %) entraîne automatiquement une hausse des recettes fiscales à taux constant.

L'augmentation des recettes fiscales est due aussi au dynamisme économique du territoire permettant d'avoir des bases fiscales confortables.

Des DOTATIONS, SUBVENTION et PARTICIPATIONS pour un montant de 1 620 231 €

Ce chapitre regroupe :

- Les subventions et participations de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF pour 675 231 €.
- Les dotations de l'Etat estimées à 2 014 000 €

	MONTANT 2017	MONTANT 2018	MONTANT 2019	MONTANT 2020	MONTANT 2021	MONTANT 2022	MONTANT 2023	MONTANT 2024 Estimé
Dotation d'intercommunalité	135 903 €	110 681	136 659 €	152 079 €	168 671 €	187 346 €	207 667 €	249 000 €
Dotation de compensation	700 621 €	685 991	670 240 €	657 986 €	645 027 €	630 878 €	627 215 €	615 000 €
Compensations fiscales	86 999 €	94 095 €	162 460 €	171 538 €	1 047 065 €	1 075 542 €	1 162 187 €	1 150 000 €
TOTAL	923 523 €	890 767 €	969 359 €	981 603 €	1 860 763 €	1 893 766 €	1 997 069 €	2 014 000 €
	-108 558 €	-32 756 €	78 592 €	12 244 €	879 160 €	33 003 €	103 303 €	16 931 €

- Le Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) à percevoir sur les dépenses de fonctionnement estimé à 5 000 €
- Le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle estimé à 76 000 €

D'AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE pour un montant de 824 329 €

Ces produits correspondent aux loyers et redevances perçus (prévision pour 586 459 €), aux recettes de téléalarme (47 870 €) et aux remboursements sur rémunérations (190 000 €)

Les recettes *d'ordre* de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à 59 € et concernent les amortissements de subventions.

A noter que l'excédent de fonctionnement 2023 est reporté pour un montant de 4 211 335 €.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Cette section concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère ponctuel.

Une SECTION D'INVESTISSEMENT qui s'équilibre à 9 675 241 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	140 738,00	2 100,00	176 000,00	0,00	178 100,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	2 573 867,00	819 166,00	1 324 839,00	0,00	2 144 005,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	963 052,00	43 401,00	1 635 000,00	0,00	1 678 401,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	4 292 014,00	110 082,00	3 088 000,00	0,00	3 198 082,00
Total des dépenses d'équipement		7 969 671,00	974 749,00	6 223 839,00	0,00	7 198 588,00
10	Dotations (fonds divers et réserves)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	406 572,00	0,00	408 594,00	0,00	408 594,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		406 572,00	0,00	408 594,00	0,00	408 594,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 376 243,00	974 749,00	6 632 433,00	0,00	7 607 182,00

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses *réelles* d'investissement de l'exercice 2024 s'élèvent à 7 607 182 € (dont 974 749 € de restes à réaliser).

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 585,00		59,00	0,00	59,00
041	Opérations patrimoniales (7)	2 000 000,00		2 068 000,00	0,00	2 068 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 001 585,00		2 068 059,00	0,00	2 068 059,00

TOTAL	10 377 828,00	974 749,00	8 700 492,00	0,00	9 675 241,00
--------------	----------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					9 675 241,00
---	--	--	--	--	---------------------

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT pour un montant de 7 198 588 €, ainsi répartis par pôle :

Pôle Développement Territorial : 1 953,5 M€

- ⇒ Etudes, aménagements et signalétique dans les zones artisanales et friche Chabroud
- ⇒ Septième tranche de participation au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit
- ⇒ PLH : aides aux communes, bailleurs et particuliers
- ⇒ Aides aux communes sur le volet environnemental et mobilité/covoiturage
- ⇒ Provision pour déploiement et évolution du transport
- ⇒ Soutien à l'économie de proximité
- ⇒ Achat de foncier
- ⇒ Création d'un parking de co-voiturage
- ⇒ Une provision de travaux pour les sentiers de randonnée

Pôle Administration et Moyens Généraux : 4 203,3 M€

- ⇒ Acquisition de matériel informatique et téléphoniques / renouvellement des licences
- ⇒ Provision pour matériel / mobilier et prise rechargement pour véhicule électrique au siège communautaire
- ⇒ Travaux d'aménagement divers et de maintenance sur l'ensemble du patrimoine bâti
- ⇒ Etudes de faisabilité en lien avec les projets d'équipements communautaires (construction et/ou réhabilitation) et DPE
- ⇒ Dotation communautaire 2022-2025 à verser aux communes pour leurs investissements
- ⇒ Construction du centre de loisirs intercommunal sur la commune de Roche
- ⇒ Extension du centre de loisirs intercommunal sur la commune de Diémoz
- ⇒ Travaux de réhabilitation thermique des médiathèques – 2^{ème} tranche
- ⇒ Des travaux de sécurisation et diagnostic pour l'EHPAD « Les Colombes »
- ⇒ Solde de l'opération de réhabilitation pour la relocalisation de la médiathèque de Oytier St Oblas
- ⇒ Communication / Signalétique suite nouvelle identité

Pôle Vie Sociale : 0.67 M€

- ⇒ Refonte du site Internet des médiathèques
- ⇒ Acquisition de mobilier et matériel pour les médiathèques
- ⇒ Acquisition de matériel et mobilier divers pour l'ensemble du Pôle, mais aussi mutualisés avec les partenaires culturels du territoire

LES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES pour un montant de 408 594 €

Cela correspond au remboursement du capital des emprunts

Les dépenses d'ordre d'investissement de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 068 059 € et représentent des écritures patrimoniales et des amortissements de subventions.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	758 410,00	645 769,00	0,00	0,00	645 769,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		758 410,00	645 769,00	0,00	0,00	645 769,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	304 683,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		305 283,00	0,00	152 200,00	0,00	152 200,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 063 693,00	645 769,00	152 200,00	0,00	797 969,00

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2024 s'élèvent à 797 969 € (dont 645 769 € de restes à réaliser).

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 200 000,00		1 654 794,00	0,00	1 654 794,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	577 202,00		621 225,00	0,00	621 225,00
041	Opérations patrimoniales (10)	2 000 000,00		2 068 000,00	0,00	2 068 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 777 202,00		4 344 019,00	0,00	4 344 019,00

TOTAL		4 840 895,00	645 769,00	4 496 219,00	0,00	5 141 988,00
--------------	--	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						4 533 253,00
---	--	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						9 675 241,00
---	--	--	--	--	--	---------------------

Les recettes réelles d'investissement comprennent :

LES RECETTES D'EQUIPEMENT pour un montant de 645 769 € (RAR - Reste à réaliser 2023)

Il s'agit des subventions d'investissement notifiées par :

- L'Etat :
 - ⇒ Solde de la dotation de soutien aux investissements pour : l'acquisition de 10 panneaux d'information dynamique (105 257 €)
 - ⇒ Dotation de soutien aux investissements pour les travaux de sécurisation de la gendarmerie (14 895 €)
 - ⇒ Dotation d'équipement pour les travaux d'extension du centre de loisirs intercommunal à Diémoz (109 273 €)
- La Région :
 - ⇒ Subvention pour la construction d'un centre de loisirs intercommunal à Roche pour un montant de 209 790 €
- Le Département :
 - ⇒ Subvention pour la réhabilitation de la médiathèque d'Oytier St Oblas (45 455 €)
 - ⇒ Subvention pour l'amélioration thermique des 6 médiathèques (11 099 €)
 - ⇒ Subvention d'équipement pour les travaux d'extension du centre de loisirs intercommunal sur la commune de Diémoz (150 000 €)
- La CAF :
 - ⇒ Subvention pour les travaux de construction d'un nouvel Accueil de Loisirs (342 000 € inscrits en restes à réaliser).

LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS pour un montant de 150 000 € correspondant au Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) à percevoir pour les dépenses d'investissement.

LES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS pour 2 200 €

Cela concerne les locataires de l'Hôtel des Entreprises situé à Diémoz.

Les recettes d'ordre d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 4 344 019 € et concernent les dotations aux amortissements (577 202 €) et un virement de la section de fonctionnement (1 654 794 €) pour les équilibres budgétaires.

L'excédent d'investissement 2023 est reporté pour un montant de 4 533 253 €.